



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Désignation

L'ANAMJ a pour objet social d'œuvrer auprès des autorités judiciaires et des pouvoirs publics afin de faire reconnaître le statut d'expert-judiciaire ou un statut assimilé, à ses membres et de favoriser la désignation de ses membres par les juridictions pour exercer les différents mandats judiciaires prévus par les textes normatifs.

L'ANAMJ est également organisme de formation professionnelle œuvrant à la meilleure qualification des avocats intervenant de manière habituelle en droit de la famille.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'ANAMJ pour le compte d'avocats.

Toute commande de formation auprès l'ANAMJ implique l'acceptation sans réserve de l'avocat signataire des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'ANAMJ présente à l'avocat signataire un programme indiquant le prix de la formation. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé.

Un certificat de réalisation et une attestation de présence est fournie à l'issue.

Prix et modalités de paiement

Le bénéficiaire de la formation contribue aux frais pédagogiques à hauteur de 1250 € par session.

L'association n'assume pas les frais de restauration et d'hébergement ; le bénéficiaire de la formation est libre de son choix.

Le bénéficiaire s'oblige toutefois à verser en sus à la structure d'hébergement de la formation une participation quotidienne au titre de la location de salle et des pauses qui font l'objet de collations.

L'association organise deux sessions de formations complémentaires, l'une concernant le mandat de Professionnel Qualifié et l'autre le mandat de Personne Qualifiée.

La contribution du bénéficiaire est donc de 2500 € pour les deux sessions cumulées.

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes (l'ANAMJ est actuellement non assujettie à la TVA).

Le paiement est à effectuer avant l'exécution de la formation, au comptant.

Version du 12.01.2023

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement du FIFPL, il doit faire une demande de prise en charge dans les dix jours calendaires à compter du début de la formation.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

En cas de demande d'annulation de participation à une formation, celle-ci doit intervenir au moins 30 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

En cas d'annulation après ce délai (moins d'un mois avant le début de la formation) 50% du coût total initial de la formation sera retenu.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'ANAMJ ne pourra être tenue responsable à l'égard des bénéficiaires de la formation.

Les informations sont données par courriels.

Association Loi 1901, crée en 2006, enregistrée W 863000673
Siège Social : 296 avenue de Nantes 86000 POITIERS
SIREN 803 318 054 - Code APE 6910Z
Déclaration d'activité : numéro 75860181286
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Site : www.anamj.fr – Email : anamj@orange.fr

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du formateur.

Le bénéficiaire de la formation s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le bénéficiaire de la formation à l'ANAMJ sont utilisées pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier pour l'animation du réseau.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le bénéficiaire de la formation dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition d'utilisation des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.

Version du 12.01.2023

En cas de litige survenant entre l'ANAMJ et le bénéficiaire de la formation, la recherche d'une solution à l'amiable sera obligatoirement réalisée avant toute saisine d'une juridiction.

L'association et le bénéficiaire de la formation désignent à cette fin le centre de médiation de Poitiers, sis à la maison des avocats de Poitiers, 4 Avenue du Mal de Lattre de Tassigny 86000 Poitiers.